

**DEPARTEMENT DU CALVADOS : COMMUNE DE OUISTREHAM**

**Lotissement « Le Planitre »**

**Engagement du lotisseur à constituer une Association Syndicale des Propriétaires  
(PA12)**

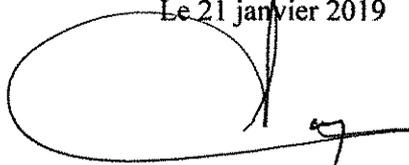
Je soussigné, Monsieur Bernard ROUXELIN, représentant la société EDIFIDES, domiciliée, 12 place de la république, 14 000 CAEN, agissant en qualité de pétitionnaire de la demande de permis d'aménager visant à créer un lotissement de 81 lots libres et 9 macro-lots, sur un terrain cadastré section BD n° 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22p, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 65, et 75, sur la commune de OUISTREHAM.

M'engage irrévocablement, conformément aux prescriptions de l'article R. 442-7 du code de l'urbanisme, à constituer une Association Syndicale des acquéreurs des lots du lotissement à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs du dit programme jusqu'au transfert éventuel dans le domaine public.

Dans le cas où une convention serait conclue entre la Commune et le lotisseur afin que les voies, espaces et équipements communs soient remis directement à la Commune dès achèvement des travaux, conformément à l'article R 442-8, l'association syndicale des propriétaires ne serait pas constituée.

Fait et donné à CAEN,

Le 21 janvier 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Monsieur Bernard ROUXELIN